



COMMUNE DE CUDREFIN

Grand'Rue 2
1588 Cudrefin

Grefte municipal
greffe@cudrefin.ch
Tél.: +41(0)26 677 90 10

commune@cudrefin.ch
www.cudrefin.ch

Préavis n° 61-2022.23
au Conseil communal
de Cudrefin

Crédit d'investissement – création d'un parking, d'une gare routière et des aménagements y relatifs

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Après avoir accepté la phase d'étude, en septembre 2019, le Conseil communal est aujourd'hui invité à entériner la phase d'exécution du projet globalement désigné « réalisation d'un parking, d'une gare routière et d'une zone de dépose ».

La totalité du projet a été soumise à l'enquête publique du 3 septembre au 2 octobre 2022 et suscité les oppositions suivantes :

M. Victorio Quercia : opposition datée du 20.09.2022, retirée le 25.10.2022.

M. Philippe Bonny et consorts : opposition collective datée du 25.09.2022, retirée le 25.10.2022.

Mme Pascale Michel : opposition datée du 25.09.2022, retirée le 12.10.2022.

ATE : opposition du 3.10.2022, retirée le 9 janvier 2023.

Pour des questions liées aux contraintes administratives (récupération de TVA, revenus liés aux dépenses thématiques), le dossier est scindé en trois parties :

- Le parking et la gare routière
- La zone de dépose
- La paroi anti-bruit

OBJET DU PREAVIS

Le crédit demandé par le présent préavis doit permettre de réaliser les travaux du premier objet et englobe donc le parking et la gare routière ainsi que les aménagements piétonniers et cyclables y relatifs.

DESCRIPTION DU PROJET

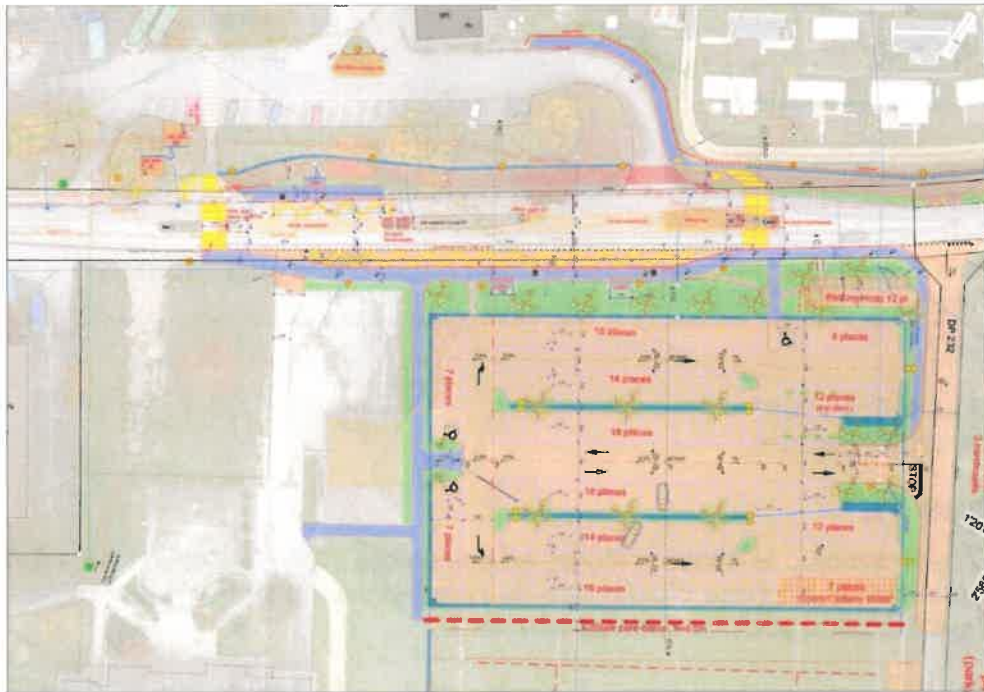
1. Le parking

Le parking est positionné au bord de la route cantonale, principalement sur le terrain d'entraînement de football (déplacé au sud de la halle polyvalente). Il est accessible via la route du

DP 232 comportera 148 places en enrobé bitumineux, dont 3 places pour handicapés et environ 8 places avec capacité de recharge pour voitures électriques.

Un espace en pavés filtrants d'environ 12 places pour véhicules à deux-roues motorisés est prévu entre le parking et la RC (route cantonale).

L'espace en grave mentionné sur les plans d'enquête, au sud du futur parking, ne sera pas réalisé.



1.1. Evacuation des eaux de surface

Afin de pouvoir obtenir une évacuation des eaux du parking aussi naturelle que possible, sans pour autant restreindre la surface, mais tout en maximisant le nombre de véhicules et en gardant un certain confort pour les utilisateurs, un concept d'infiltration totale a été choisi.

Les pentes permettent que l'eau puisse s'écouler dans des dépressions contiguës. Les places de parc seront elles-mêmes revêtues en enrobé imperméable et entre les rangées ou dans les abords, des dépressions seront aménagées, recouvertes de minimum 30cm de terre végétalisée (extensif) et plantées d'arbres. Les dévers permettront que l'eau, puisse s'accumuler momentanément dans les dépressions et ensuite s'infiltrer.

1.2. Eclairage

L'éclairage est positionné afin de minimiser le nombre de mâts tout en éclairant au maximum l'entrée/sortie, les carrefours et extrémités des allées.

1.3. Plantations

Les sapins existants entre la RC et le terrain de foot seront abattus et remplacés par des rangées d'arbres :

- une le long de la route cantonale
- deux au centre du parking dans les dépressions d'infiltration
- une au bord SUD du parking.

Les essences ne sont pas encore définies mais des feuillus à troncs hauts et à racines profondes seront privilégiés.

1.4. Clôtures et équipements

Une clôture pare-ballon est prévue côté SUD du parking, car le terrain de football de match actuel sera conservé dans un premier temps. La clôture mesure 6 mètres de hauteur sur la longueur du parking, soit 80 mètres.

Le système de barrière prévu initialement n'est aujourd'hui plus souhaité par la Municipalité, qui préfère opter pour un péage par horodateur.

2. Gare routière

Il s'agit :

- a) D'un grand arrêt de bus en encoche en bord de route en direction Ins. Il peut accueillir simultanément 2 bus articulés de 18.7m et un bus maxi de 12.0m. Les bus ont la possibilité de rebrousser chemin en traversant les deux voies de la RC, en passant par la route d'accès au camping nouvellement aménagée à cet effet et en ressortant par une nouvelle sortie qui sera décalée en direction du village. La zone d'attente des utilisateurs sera créée sur le trottoir et équipée de 2 abris.
- b) D'un arrêt sur voie en direction du village. Cet arrêt de bus se positionne sur la voie de la RC en direction du village, juste avant la nouvelle sortie du camping. Il a la capacité d'arrêt pour un bus articulé de 18.7m. La zone d'attente des utilisateurs est située sur le trottoir et équipée d'un abri.

Ces arrêts de bus sont prévus pour les entreprises de transports publics, notamment Car Postal.

L'arrêt « *Cudrefin Camping* » est un arrêt principal de 2 lignes de bus. La ligne 20.535 *Ins – Cudrefin – Salavaux – Avenches* et la ligne 20.540 *Cudrefin – Villars-le-Grand – Avenches*. Ces deux lignes de bus sont également utilisées pour le ramassage scolaire de l'école secondaire d'Avenches. Afin de correspondre aux horaires d'école ces deux lignes ont des départs et arrivées pratiquement simultanées. Les 2 lignes utilisent ou prévoient des bus articulés de 18.7m.

2.1. Aménagements piétonniers et cyclables

Les flux piétonniers dans le secteur sont actuellement générés par le camping, la place d'arrêt de bus, le collège, la halle polyvalente, les terrains de sport et la zone artisanale.

Dans le futur, ces flux vont amplifier, car la commune prévoit un important développement de l'aménagement de la zone d'activités.

Un nouveau passage pour piéton situé à 90m du passage existant permet de traverser la route cantonale en joignant le parking au camping en passant par l'arrêt de bus.

Les chemins piétonniers « principaux » seront essentiellement de 2.0m de largeur. Les trottoirs le long de la RC seront surélevés avec une bordure type *Etat de Vaud* de 15cm.

Trois abribus sont prévus, deux à la hauteur de l'arrêt en encoche et un pour l'arrêt sur voie.

* * * * *

Dans la perspective de la réalisation de la piste cyclable projetée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), entre Cudrefin et La Sauge, le long de la RC, la Municipalité a prévu la jonction entre la piste mixte existante et le projet de la DGMR, côté Est.

Comme illustré ci-après, le tronçon projeté commence donc en prolongement de la piste mixte et traverse la sortie existante du camping jusque sur la surface de l'ancien arrêt de bus. Les piétons sont séparés en cheminant sur le trottoir/quai d'arrêt de bus. La piste pour cycles se poursuit à l'arrière de l'abribus et traverse ensuite le passage d'accès au camping. Elle continue légèrement plus loin que la route d'accès à la zone artisanale, avant de traverser la route cantonale. Un îlot *franchissable* d'aide à la traversée sera aménagé à l'emplacement de l'îlot actuel. Ceci implique un petit élargissement de la route afin de garantir une largeur avec zone franchissable de 4.00m.

Enfin, la piste continue de l'autre côté jusqu'à la sortie du village après la zone artisanale pour se raccorder au projet de la DGMR en direction de La Sauge.

2.2. Eclairage de la piste cyclable

La partie de la piste cyclable du côté du camping jusqu'à l'îlot d'aide à la traversée sera illuminée avec la remise en place d'anciens mâts communaux déposés il y a ~2 ans, ils seront réadaptés en fonction.



3. Emprises

Les surfaces d'emprise du projet toucheront exclusivement des parcelles privées communales dont les mètres carrés utiles seront décadastrés et transférés au domaine public communal.

ASPECTS FINANCIERS

Devis général

Prestations	Montants estimés	Parking	Gare routière	Piste cyclable
Génie civil	830'000.00	480'000.00	185'000.00	165'000.00
Signalisation	17'000.00	10'000.00	5'000.00	2'000.00
Marquage	40'500.00	11'000.00	21'000.00	8'500.00
Eclairage public	70'000.00	30'000.00	19'000.00	21'000.00
Raccordements électriques divers	20'000.00	10'000.00	8'000.00	2'000.00
Aide à la décision (racc. électrique)	1'000.00	500'00	500'00	
Abris bus et vélos	63'000.00		63'000.00	
Abattage d'arbres + enlèvement haies	14'500.00	9'500.00	1'500.00	1'500.00
Essouchage	6'000.00	3'900	625.00	625.00
Aménagements paysagers	31'500.00	25'000.00	6'500.00	
Pare-ballon	30'000.00	30'000.00		
Suivi + contrôle pédologique	1'000.00	1'000.00		
Bornes de recharge électriques	25'000.00	25'000.00		
Horodateurs (pour tout le village)	55'000.00	8'000.00		
Honoraires ingénieur pour exécution	78'000.00	43'500.00	21'000.00	13'500.00
Sous total	1'282'500.00	687'400.00	331'125.00	214'125.00
Divers et imprévus (+/- 13%)	166'725.00	89'362.00	43'046.25	27'836.25
Sous total	1'449'225.00	776'762.54	374'171.51	241'961.42
TVA 7,7%	111'590.33	59'810.72	28'811.21	18'631.03
TOTAL TTC	1'560'815.33	836'573.25	402'982.71	260'592.45

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal n° 61-2022,
- ouï les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 1'565'000.00 destiné à financer la création d'un parking, d'une gare routière et des aménagements y relatifs.
2. D'accepter la prise en charge de son financement comme suit :
 - Emprunt de la totalité du montant dans le cadre du plafond d'endettement, au taux estimé à 2 %.
 - Amortissement : CHF 52'166.65 sur une durée de 30 ans.
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 9 janvier 2023.

Le Syndic



R. Emmenegger

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :



La Secrétaire



A.-M. Lager

